Image not found or type unknown

Traffic de kilommetrage sur une voiture

Par **yoz**, le **17/07/2014** à **18:26**

Bonjour,

Voici mon "petit" soucis que je vais détailler chronologiquement pour plus de compréhension.
-8 mars 2013 : je suis tout jeune autoentrepreneur, je dois acheter un véhicule, et je trouve une annonce sur internet qui m'intéresse. c'est un kangoo 2 de 2008 avec 68000km au compteur que j'achète auprès d'un particulier.

-4 juin 2014 : je rentre chez moi et un coup la pédale plus tard, l'embrayage reste au fond. diagnostic du garagiste, butée d'embrayage HS. Mais au moment ou je viens pour signer le devis du garagiste, il me fait état d'un problème sur le kilométrage.... quoiii???
"la dernière fois que nous avons vu votre véhicule en révision, c'était en juillet 2011. il totalisait 121000km "(hop une petite claque!)
Donc je me suis renseigné et il a fallu que je paye un expert pour constaté le vice caché en plus des réparations concernant l'embrayage. J'y ai également ajouté la courroie de distribution qui n'était pas nécessaire sur la base du kilométrage affiché. Mais étant donnée ces nouvelles informations, il devenait urgent sous peine de casse moteur d'effectuer ces réparations.

-17 juillet 2014 : rendez vous est donné au vendeur par mon expert amiable pour s'expliquer.... mon expert arrive et m'annonce que le vendeur ne viendras pas... il l'as eu au téléphone et explique son absence par le fait qu'il n'as pas de véhicule pour se déplacer. Du coup l'expert le questionne un peu et le vendeur fini par avouer qu'il etait au courant du changement de compteur qui a été effectué "mais qu'étant donné le bon état du véhicule, je n'ai pas jugé bon de le mentionner à l'acheteur"...
Il fini son dialogue avec l'expert par dire qu'il est malade et ne touche que le RSA...

Voila mon problème...
Tout cela en vaut il la peine??
Ma grande peur est d'engager des poursuites et que l'on me dise que je n'obtiendrais rien en dédommagement de toute cette histoire.
La faisabilité de l'annulation de la vente ne fait pas de doute, mais il y a surtout tous les frais que j'ai engagé dans l'équipement du véhicule et également les frais de toutes cette procédure.

D'après vous puis je espérer une issue heureuse (pour moi)?
J'en suis à 2000€ de frais de ma poche (qui n'est pas sans fond) et j'ai peur de devoir rajouté les frais d'expertise judiciaire, avocat et tout ce qui va avec pour finalement qu'on finisse par me dire "tampis pour vous!"

Merci de vos conseils,

Yohan.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés